

I Insecticide



Copyright © 2014 Solagro - Tous droits réservés

Action pilotée par les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto





Impacte

Impact défavorable

- **Bruche de la féverole** *Bruchus rufimanus*

Période de réalisation

AU STOCKAGE Appliquer du deltaméthrine + butoxyde de pipéronyle en nébulisation. Il est recommandé de laisser se "réchauffer" les grains afin que les bruches sortent de manière groupée pour plus d'efficacité. AU CHAMP SUR FÉVEROLE DANS L'OUEST Commencer le traitement à parti du début de la phase sensible, c'est-à-dire au stade jeunes gousses 2cm, si les températures dépassent les 20°C pendant au moins 2 jours. Renouveler le traitement si les féveroles son toujours sensibles et si les conditions climatiques sont toujours favorables au vol des bruches. Le produit recommandé est KARATE XPRESS à 0.125 kg/ha avec un volume d'eau d'au moins 150 l/ha.



Effet(s) direct(s)

AU STOCKAGE Agit par contact et ingestion rapidement sur les bruches adultes sorties des grains. Laisse des résidus sur les graines qui peuvent ne pas être acceptées par certains clients. Persistance d'action d'au moins 6 mois.

AU CHAMP

Indice de fiabilité

★ ★ ☆ ☆

Références

¹ Lutte contre la bruche de la féverole au stockage, Terres Univia, 2015., [http://www.terresunivia.fr/\[...\]](http://www.terresunivia.fr/[...])

² Quoi de neuf protégéagineux?, Arvalis, UNIP, 2012., [http://www.arvalis-infos.fr/\[...\]](http://www.arvalis-infos.fr/[...])

- **Syrphe porte-plume** *Sphaerophoria scripta*

Période de réalisation



Effet(s) direct(s)

Toxicité des insecticides sur les larves présentes dans les colonies de pucerons

Indice de fiabilité

★ ☆ ☆ ☆

Références

¹ [https://www.arvalis-infos.fr/\[...\]](https://www.arvalis-infos.fr/[...])

Copyright © 2014 Solagro - Tous droits réservés

Action pilotée par les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto